

## Témoignages

### **Laure Gaudreault, la syndicaliste de Charlevoix, par Lorraine Pagé**

Laure Gaudreault est née le 25 octobre 1889 dans l'un des secteurs les plus isolés de La Malbaie : le rang Snigoll. Elle a été une femme profondément enracinée dans sa région où elle a vécu toute sa vie et profondément engagée dans une lutte en faveur de l'amélioration des conditions de vie de femmes soumises à une réelle exploitation.

Elle est l'aînée de cinq sœurs et quatre frères et vit son enfance sur la ferme de son père où sa mère, instruite, fait la classe à la maison, car il n'y a pas d'école de rang dans le rang Snigoll trop éloigné. La famille déménage au village de Chute-Nairne à douze kilomètres de La Malbaie. Laure devient pensionnaire au Couvent de La Malbaie dirigée par les Sœurs Grises de la Charité qui sont impressionnées par « son cerveau le plus fort que nous ayons jamais vu ici. » et inciteront ses parents à la faire instruire davantage.

C'est ainsi qu'à l'âge de 15 ans et grâce à l'aide d'une bienfaitrice amie de la famille, Mme Pierre Maltais qui accepte de payer ses études, elle part pour l'École Normale de Québec où elle obtient très facilement, en 1905, son brevet d'enseignement avec la mention « très grande distinction ». Le prix Prince-de-Galles, la plus haute décoration remise dans les institutions d'enseignement du Québec, lui est remis de même que la médaille d'or de l'enseignement pratique et celle du lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Elle commence à enseigner à l'école numéro 1 des Éboulements en 1906 pour un salaire annuel de 140 \$. Le choc est bien grand : ses 48 élèves de trois niveaux différents sont aussi âgés qu'elle, dissipés, et leurs parents ne croient pas à la nécessité de l'école. Après deux ans, elle décide de vérifier si elle a la vocation religieuse et entre chez les Ursulines de Québec où elle sera novice de 1908 à 1910.

Elle reprend alors sa vie d'enseignante à Clermont dans Charlevoix puis à Rivière-Mailloux à compter de 1916. C'est probablement là que prend forme son engagement pour l'amélioration du sort des institutrices rurales. Non seulement elle touche un salaire annuel de 140 \$ et enseigne à 40 élèves, mais le président de la Commission scolaire lui reproche le coût de son bois de chauffage et des craies qu'elle utilise. En 1920, désireuse d'améliorer sa condition, elle s'établit dans la région du Saguenay où elle touche un salaire annuel de 300 \$.

Louis-Alexandre Taschereau vient d'être élu comme premier ministre au Québec, mais se refuse à accorder le droit de vote aux femmes même si elles l'ont acquise au fédéral en 1917. Des suffragettes, avec à leur tête Thérèse Casgrain, revendiquent le droit de vote pour les Québécoises. Laure Gaudreault accuse parfois Thérèse Casgrain de faire la « grande dame ». Pour elle, en effet, l'amélioration de la condition de vie des femmes, ce n'est pas seulement le droit de voter, mais aussi celui de travailler sans être exploitées.

En 1929, affectée par une santé chancelante, elle cède à l'invitation de Mgr Eugène Lapointe, un pionnier du syndicalisme catholique au Québec, et décide de laisser l'enseignement et de travailler comme journaliste au *Progrès du Saguenay* à Chicoutimi dans lequel elle tiendra, sous le nom de Cousine Laure, deux chroniques : *Le coin des enfants* et *Au foyer* en plus d'un courrier destiné aux institutrices rurales. Elle reçoit des centaines de lettres d'institutrices rurales qui ont les mêmes récriminations; petit salaire (certaines ne sont pas payées depuis 8 mois), renvois injustifiés, manque de matériel scolaire, obligation de chauffer l'école à leur frais et de faire le ménage, discriminations de toutes sortes.

En 1931, Laure Gaudreault revient dans son coin natal rebaptisé Clermont à l'initiative du curé Félix-Antoine Savard qu'elle juge précieux. Le petit village n'est plus exclusivement agricole, les cultivateurs quittant leurs terres pour aller travailler à l'usine de pâte et papiers des frères Donahue. Le frère de Laure, Lucien, est président du syndicat et l'aumônier, l'abbé Savard, recommande la bonne entente avec le patronat.

C'est peut-être une raison de plus pour expliquer qu'elle n'apprécie guère ce prêtre qui exerce beaucoup d'influence sur son frère.

Selon le témoignage de personnes qui ont eu Laure Gaudreault comme institutrice, elle était sévère et avait du caractère. Pas question de riposter et il faut travailler et surveiller la qualité de la langue, car pour elle « bien parler est une nécessité. »

C'est une rencontre avec l'abbé Alfred Bergeron, l'aumônier du syndicat des travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean de passage à Clermont pour soutenir les ouvriers de l'usine qui sera déterminante pour la suite des choses. Il lui annonce en effet que les sœurs de la Charité de La Malbaie accepteraient d'accueillir l'assemblée de fondation d'une association d'institutrices rurales. Ce qui aura lieu le 2 novembre 1936 : l'Association catholique des institutrices rurales du district de La Malbaie est fondée. « Nous sommes ici pour exiger justice. Nous voulons de meilleures conditions de travail(...) Et nous l'obtiendrons en réclamant sans cesse nos droits. Pas en hésitant. Pas la tête baissée. Il faut cesser d'avoir peur. », leur dit-elle. Laure Gaudreault devient secrétaire de l'Association; sa sœur Antoinette, la présidente.

Le mouvement est lancé : en juillet 1937 se tient le premier congrès de la Fédération des institutrices rurales à La Malbaie qui regroupe déjà 13 associations. Laure Gaudreault décroche le poste de présidente et laisse l'enseignement « un abandon qui exige l'un des sacrifices les plus pénibles de sa vie. » pour devenir la première permanente syndicale. À son instigation, à cause de son expérience journalistique sans nul doute, le Congrès se prononce en faveur de la création d'un instrument d'information : *La Petite Feuille* qui paraîtra pendant 9 ans. Laure Gaudreault sillonne le Québec toutes les fins de semaine pour solidifier l'appui des institutrices à leur association.

Laure Gaudreault et sa sœur Antoinette ont commencé à réclamer des changements pour les institutrices rurales auprès du secrétaire du Département de l'instruction publique et du premier ministre Maurice Duplessis : sans succès d'ailleurs. L'élection

d'Adélard Godbout marque un tournant. C'est lui qui accorde le droit de vote aux femmes; il fait adopter en 1943 la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire et un an plus tard la Loi des relations ouvrières qui permet aux syndicats d'enseignants accrédités d'avoir le droit à l'arbitrage pour négocier leurs premières conventions collectives.

En 1946, la Fédération compte 69 associations et 7 000 membres : c'est plus de 1 000 conventions collectives qu'il faut signer. Maurice Duplessis, revenu au pouvoir après le passage d'Adélard Godbout à la tête du gouvernement accorde un salaire de 600 \$ aux institutrices et institutrices rurales mais, en même temps, supprime leur droit à l'arbitrage. Il ne le fait pourtant pas pour les institutrices et instituteurs des cités et villes, ce qui enrage Laure Gaudreault.

À cette époque elle se désole devant le morcellement du corps enseignant maintenant regroupé dans trois associations ce qui, à son avis, réduit la force des revendications. Entre 1942 et 1946, elle met toute son énergie et ses talents de conciliatrice au service du regroupement. La Corporation des institutrices et instituteurs catholiques voit le jour en 1946 : Léo Guindon, président de la Fédération des institutrices et instituteurs de cités et villes, en devient président et Laure Gaudreault, vice-présidente. Elle ne peut contrer cet état de fait : « une femme à la présidence ce n'est pas acceptable. » À partir de ce moment d'ailleurs elle joue un rôle plus effacé même si elle demeure présente et active au sein du Conseil d'administration de la Corporation.

Maurice Duplessis, qui règne sans partage sur le Québec, tient toujours la même ligne : pas d'arbitrage pour les instituteurs et institutrices des milieux ruraux, pas de droit de grève, pas d'accréditation syndicale obligatoire.

Profondément croyante Laure Gaudreault a puisé aux sources du syndicalisme catholique et de *Rerum Novarum*. Elle est méfiante face à des travailleurs qui se regroupent dans des associations laïques. Elle n'aime pas non plus les luttes syndicales qui perdent de vue, selon elle, la qualité de l'enseignement. Quand en 1949

les enseignants de l'Alliance de Montréal déclarent la grève illégale, elle trouve que leur président, Léo Guindon, est allé trop loin. Pourtant, elle avait écrit quelques mois auparavant : « On ne sait pas sans l'excès de quelques-uns, jusqu'où descendrait la modération, j'allais dire l'inertie du plus grand nombre. » Elle se range, par la suite, du côté des modérés à la CIC soutenant la candidature de Léopold Garant à la tête de la Corporation. Les dirigeants de la CIC n'étaient guère prêts à revenir à une forme de syndicalisme militant. C'est ainsi qu'ils ont contribué à renverser le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Léo Guindon, en 1951, et condamné la grève de l'Alliance, en 1953, la jugeant illégale et illégitime. Laure Gaudreault ne porte pas seule le poids de ces orientations et de ces actions, mais elle en était, à n'en pas douter, très activement.

L'arrivée de Paul Sauvé à la tête du gouvernement après le décès de Maurice Duplessis, en 1959, marque le début d'un âge d'or pour la CIC et le syndicalisme enseignant. Le régime de retraite des enseignants est modifié; leur salaire minimum augmente de plus du double; l'arbitrage obligatoire est accordé. L'adhésion des enseignants du secteur public à la CIC devient automatique et obligatoire et les cotisations sont perçues à la source. La CIC passe de 16 000 membres à 28 000!

Mais cet âge d'or pour la CIC coïncide aussi avec une époque de conservatisme chez ses dirigeants, une attitude dont Laure Gaudreault est partie prenante. Quand le gouvernement amende la Loi des relations ouvrières pour faciliter l'exercice des libertés syndicales, la CIC refuse que le Conseil supérieur du Travail réclame en son nom le rétablissement du droit de grève en éducation au nom du professionnalisme qui doit, en éthique, s'y opposer. La CIC s'engage à reculer dans la Révolution tranquille : elle s'oppose, en 1962, à la création d'un ministère de l'Éducation.

Laure Gaudreault reste membre du Bureau de la CIC jusqu'en 1964, puis membre honoraire jusqu'à son départ. L'arrivée d'une révolution pas toujours tranquille avec l'arrivée des libéraux en 1960 l'a, certes, réjoui mais elle espère que les choses n'iront pas trop vite. Elle approuve finalement la mise en place du ministère de l'Éducation, suit

de près les travaux de la Commission Parent, mais se désole devant les grèves, toutes ces grèves. Elle disait alors : « Des portes fermées j'en ai rencontrées, je n'ai jamais cherché à les défoncer, j'ai plutôt essayé d'en découvrir d'autres qui pouvaient s'ouvrir plus facilement. » Elle à qui on a souvent reproché d'être une excessive est maintenant résolument une modérée.

Au sein du bureau de la CIC, sa présence est devenue symbolique : elle représente plus les luttes d'hier que les contemporaines. Après son départ de la CiC en 1965, ses dernières années d'engagement sont consacrées à l'amélioration du sort des enseignants retraités.

Elle passe les dernières années de sa vie à Clermont où elle meurt le 19 janvier 1972.

Il est important d'inscrire la lutte de Laure Gaudreault dans son époque. Célibataire, elle a pu s'occuper à plein temps d'une activité publique parce qu'elle était disponible, ce qui, règle générale, n'était pas le cas de la femme mariée de son époque isolée dans sa maison, son quotidien se passant entre ménage et déjeuner, et dépendante financièrement. Célibataire elle n'avait pas perdu ni sa capacité juridique, ni sa liberté de mouvement.

Parlant de son combat elle avait dit : « Non, ce n'était pas le bon vieux temps. On s'est arraché le cœur à le changer! » Elle a été une militante redoutable et redoutée : « Ce que Laure Gaudreault veut, Dieu le veut! », disait-on. Elle avait une ténacité redoutable, ne s'en laissait imposer par personne et possédait le sens de la répartie.

Je laisse le mot de la fin à Thérèse Casgrain qui déclarait à l'annonce de son décès: « C'était une femme extraordinaire, elle n'arrêtait jamais, voyageait dans les conditions les plus difficiles, ne se décourageait pas, demeurait toujours souriante. Je ne l'ai jamais vue réagir avec amertume devant quelque revers que ce soit. »